

***Les migrations en France et dans le monde :  
une mise en perspective***

**François Héran**



**Chaire Migrations et sociétés  
Institut Convergences Migrations  
(CNRS)**

**DU Santé des migrants**

**Université de Paris XIII, campus de Bobigny**

**16 janvier 2023**

# DÉFINITIONS

# Étranger, immigré : quelle différence ?

Est *étrangère* toute personne vivant dans un pays sans en avoir la nationalité

– C'est un statut **juridique**

Est *immigrée* toute personne ayant sa résidence habituelle dans un pays où elle n'est pas née

– C'est une situation **de fait**

– Durée :

- au moins un an : immigration *durable* ou *permanente*
- entre 3 et 12 mois : migration *temporaire*.
- moins de 3 mois : voyage international (ou touristique).

Attention : un immigré naturalisé reste un immigré, il ne disparaît pas des statistiques

– En France, 39 % des immigrés sont français

# Deux définitions de l'immigré : large et restreinte (*lato sensu / stricto sensu*)

- ◆ La définition précédemment donnée est une définition large
  - La distinction pays de naissance / pays de résidence est un critère simple :
    - elle ne requiert aucune donnée sur la nationalité
    - elle évite les doubles comptes (on naît dans un seul pays)
- ◆ Mais il existe une définition plus stricte, conçue aux États-Unis et utilisée aussi en France :
  - **on n'inclut pas** parmi les immigrants les personnes nées à l'étranger **qui avaient déjà la nationalité du pays d'accueil avant de migrer**
  - Ex.: Valéry Giscard d'Estaing, né à Coblenz de parents français.
- ◆ Sont donc immigrées *stricto sensu* les personnes *nées étrangères à l'étranger* et vivant dans le pays d'accueil depuis un an au moins
  - Définition adoptée en France en 1991 par le HCI, l'Insee et l'Ined

# Quelle définition adopter dans la pratique ?

- ◆ Selon l'ONU (Division de la population), la meilleure définition est la définition **stricte**
- ◆ Mais l'ONU sait que peu de pays ont les données nécessaires (nationalité à la naissance)
- ◆ Dans la pratique, les bases de données migratoires de l'ONU utilisent la définition **large** : résider dans un autre pays que le pays de naissance
- ◆ Exemple de la France :
  - 11 % d'immigrés au sens strict
  - 13 % d'immigrés au sens large
- ◆ Une erreur fréquente :
  - croire que l'ONU préconise la définition large
  - en fait, il l'utilise *faute de mieux* (idem pour l'OCDE)

# L'immigration en France : une infime fraction des voyages internationaux vers la France

- ◆ Environ 350 000 entrées de migrants chaque année pour 90 millions de voyages d'étrangers (source : OMT)
  - Soit 0,4 % (1/250)
- ◆ Conséquences de cette disproportion :
  - difficile de concevoir une enquête aux frontières pour identifier seulement 1/250 des voyageurs
  - zone grise entre le voyage touristique et la migration
    - tourisme jusqu'à 3 mois
    - au-delà : séjour irrégulier pour les ressortissants de pays soumis à visas
    - or la migration, pour le démographe, commence seulement à 1 an et plus
    - => quid du 4<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> mois ?

## Conséquences de cette définition

- ◆ Contrairement à *étranger*, ***immigré* n'est pas une notion juridique**
  - Cette qualité n'ouvre ni ne ferme aucun droit
  - Seulement une notion technique, à des fins d'études
  - Mais passée dans le langage courant (et le langage politique) avec une connotation souvent péjorative
- ◆ Né en France, un **enfant d'immigré** n'est pas un immigré : il n'a franchi aucune frontière
  - On parle de **seconde génération** (= la 1<sup>re</sup> née en France), expression répandue en Europe
  - « Génération **1,5** » si l'enfant est arrivé très jeune et a été socialisé en France

# **L'IMMIGRATION EN FRANCE**

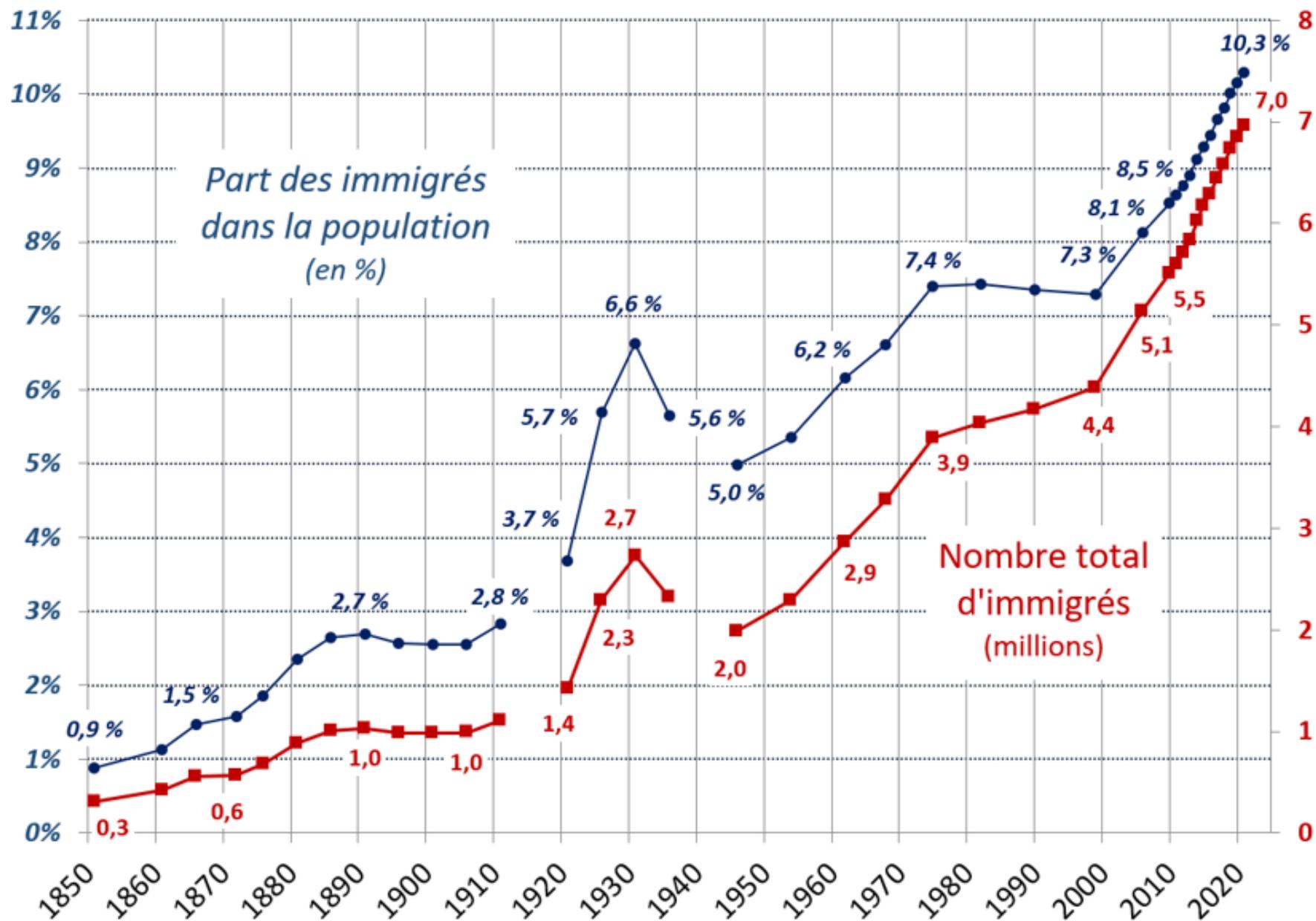
**En hausse continue depuis 2000 mais pas en pointe**

# L'immigration en France : une infime fraction des voyages internationaux vers la France

- ◆ Environ 350 000 entrées de migrants chaque année pour 90 millions de voyages d'étrangers (source : OMT)
  - Soit 0,4 % (1/250)
- ◆ Conséquences de cette disproportion :
  - difficile de concevoir une enquête aux frontières pour identifier seulement 1/250 des voyageurs
  - zone grise entre le voyage touristique et la migration
    - tourisme jusqu'à 3 mois
    - au-delà : séjour irrégulier pour les ressortissants de pays soumis à visas
    - or la migration, pour le démographe, commence seulement à 1 an et plus
    - => quid du 4<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> mois ?

Nombre et proportion d'immigrés en France depuis 1851 : une hausse générale, affectée par les aléas de l'histoire économique et juridique

Source : recensements SGF et Insee



## Zoom sur la période 1970-2021

Depuis 2000 :  
montée de l'immigration  
indépendante des mandats  
présidentiels

J. Chirac : 1995-2007

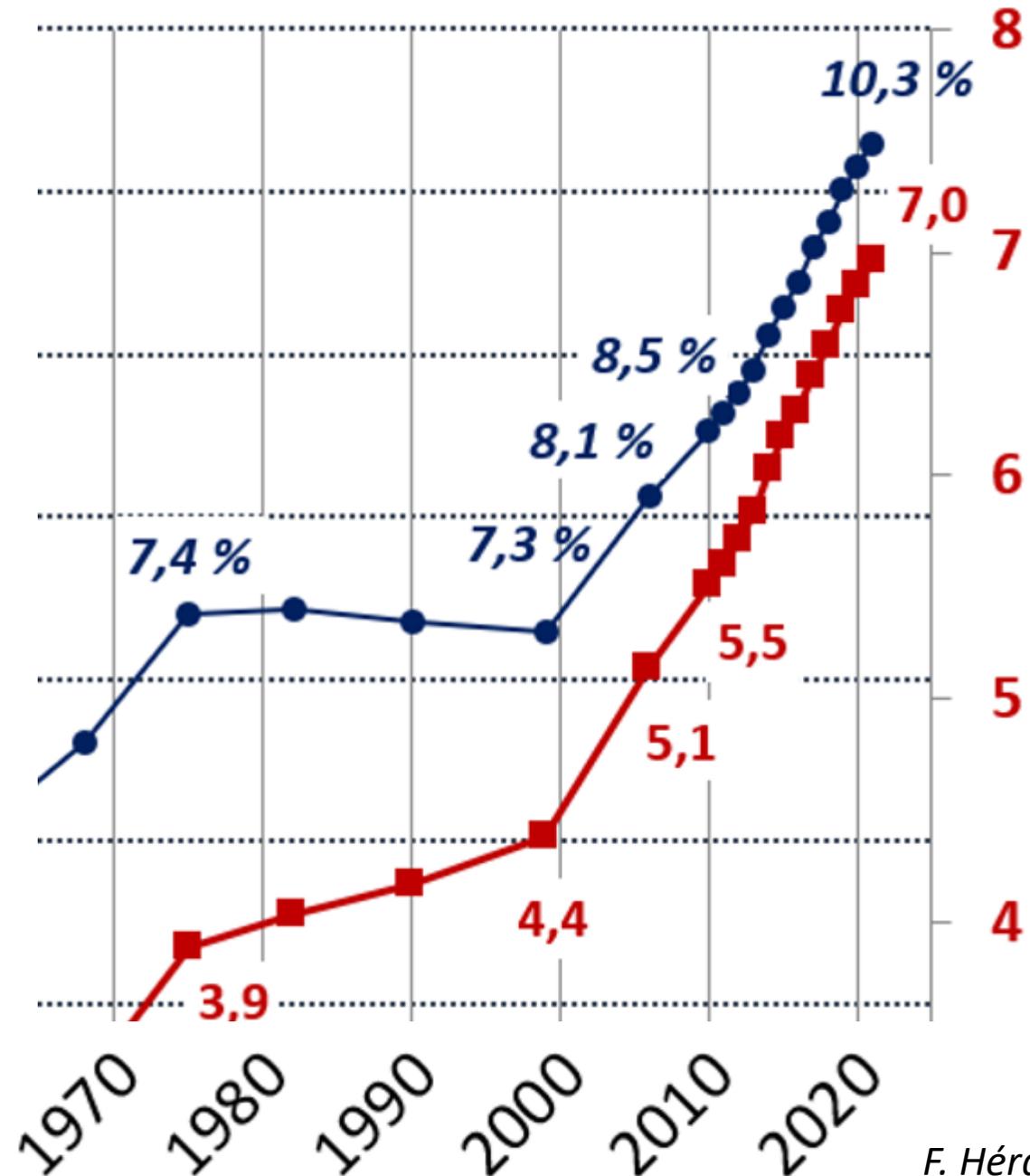
N. Sarkozy : 2007-2012

F. Hollande : 2012-2017

E. Macron : 2017-2022

Progression depuis 2000 :  
+ 59 %

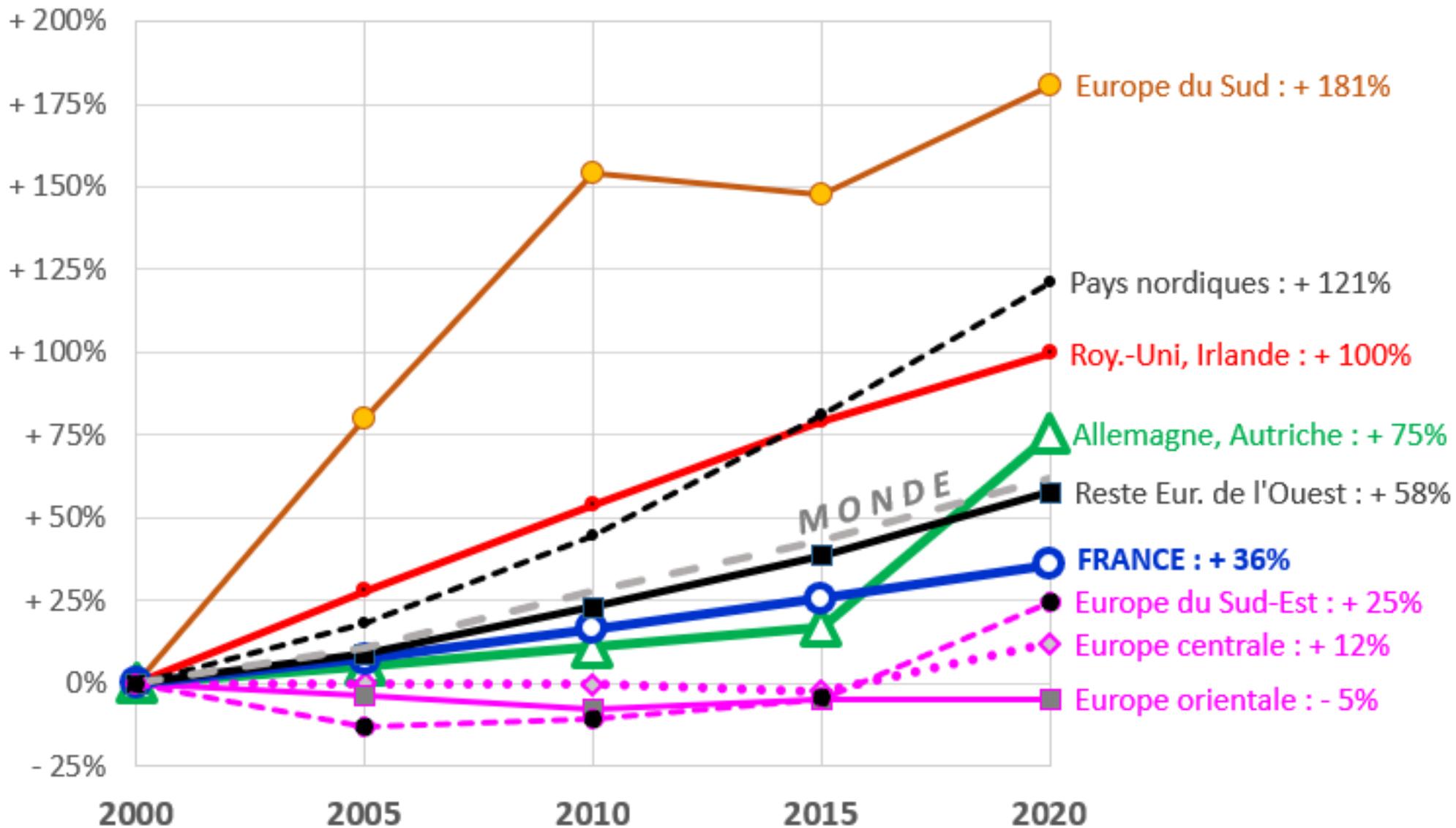
N.B. : depuis 2006, le recensement  
de la population s'effectue par  
enquêtes tournantes annuelles



# Progression relative du nombre d'immigrés depuis 2000 dans le monde, en Europe et en France métropolitaine

Source : ONU, *International Migrant Stock*, 2020

N.B. : définition ONU (inclut les nationaux nés à l'étranger)



**Progression mondiale : + 62 % (de 173 à 281 millions)**

## Regroupement des pays d'Europe dans le graphique précédent

Europe du Sud : Portugal, Espagne, Andorre, Italie, Saint-Marin, Malte, Grèce.

Pays nordiques : Danemark, Suède, Norvège, Finlande, îles Féroé, Islande.

Reste de l'Europe de l'Ouest : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Liechtenstein, Monaco.

Europe du Sud-Est : Bulgarie, Roumanie, Moldavie, Serbie, Bosnie, Albanie, Monténégro, Macédoine du Nord.

Europe centrale : pays baltes, Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, Croatie.

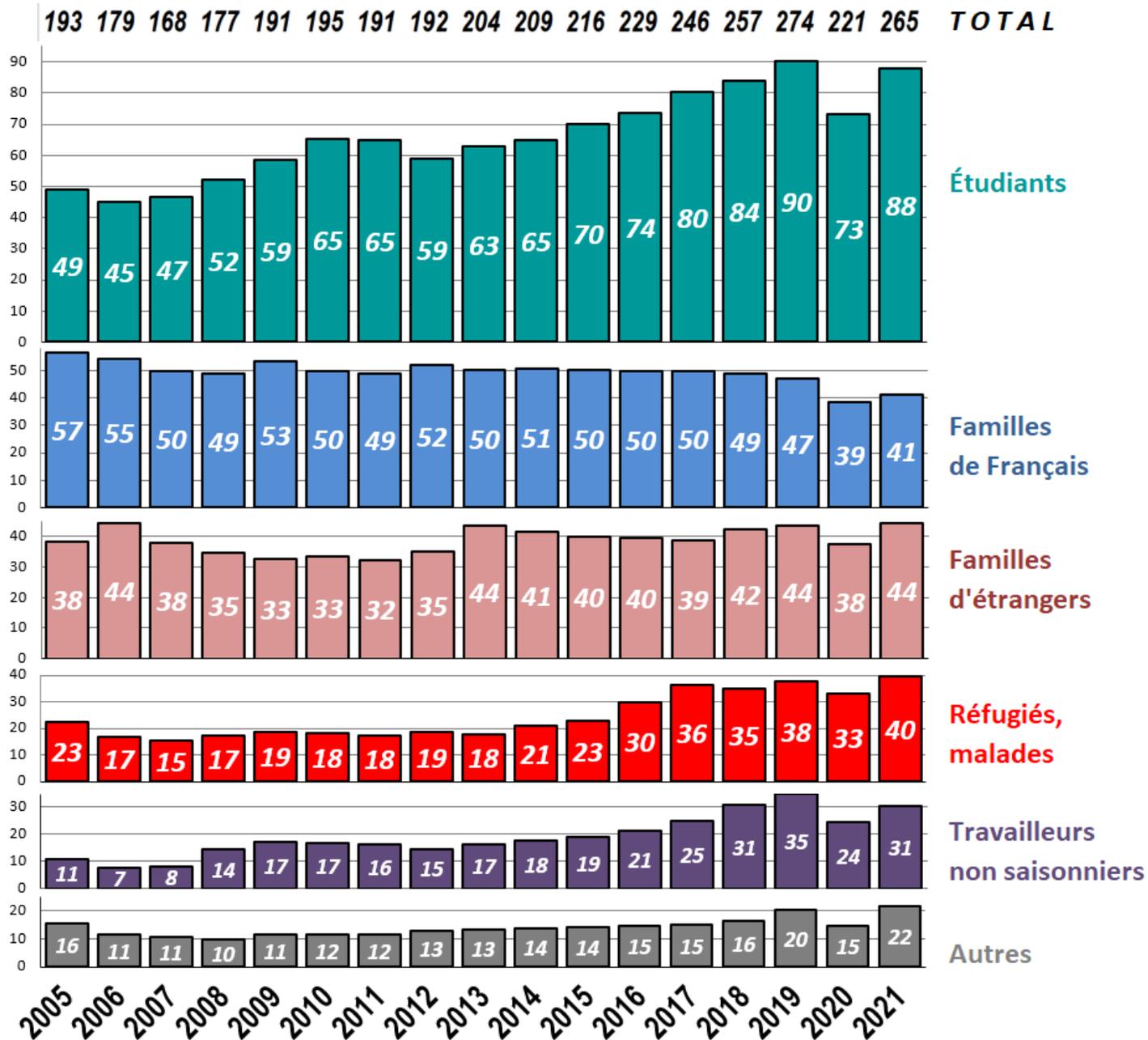
Europe orientale : Russie, Belarus, Ukraine.

### **Leçon du graphique**

**L'immigration en France depuis 2000 :**

**une hausse soutenue mais nullement en pointe**

**Une place plutôt modeste au sein des démocraties libérales.**



## Premiers titres de séjour d'un an ou plus délivrés en France depuis 2005 aux adultes des pays tiers, par catégories de motifs (milliers)

Les baisses de 2020 sont dues à la pandémie ; les données de 2021 sont provisoires

Source : DGEF

# Hausse des titres de séjour en France en seize ans, de 2005 à 2021 : de 193 000 à 265 000, soit + 37 %

## La hausse est due pour...

54 %

27 %

24 %

## à la migration...

- estudiantine

- de travail

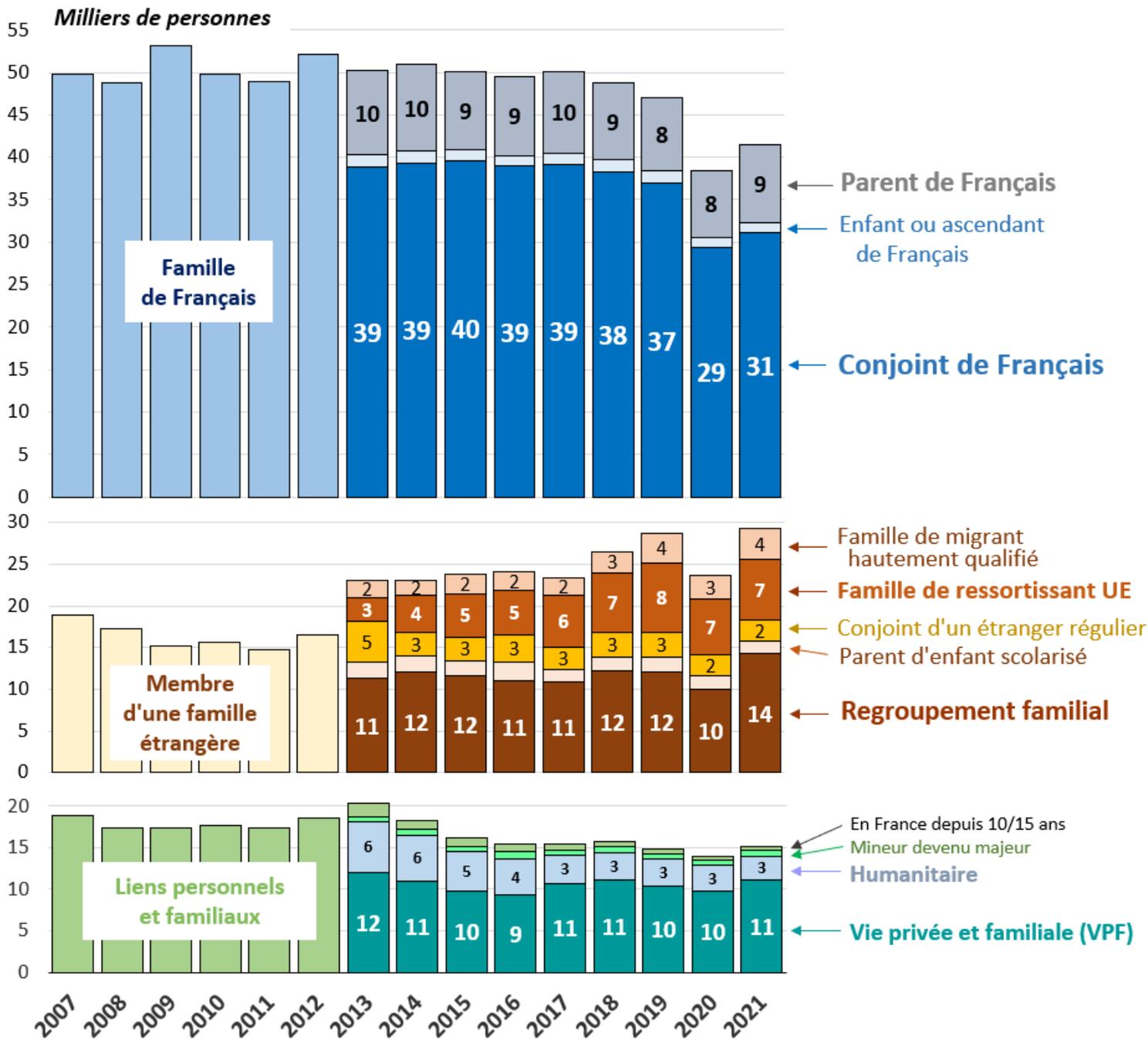
- de refuge

## La migration familiale n'est pour rien dans la hausse des titres :

Elle a reculé de 10 % depuis 2005

résultante d'une *hausse* de 16 % de la réunification familiale  
autour des étrangers

et d'une *baisse* de 27 % des mariages mixtes



## Détail des premiers titres de séjour pour motif familial délivrés depuis 2007 (en milliers)

La chute de 2020 est due à la pandémie de Covid-19 ; les données de 2021 sont provisoires

Source : AGDREF

# Proportion de la population née à l'étranger dans les pays de l'UE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : la France en position moyenne

Pays de résidence	Née à l'étranger	
	hors de l'UE	dans l'UE
Suède	14%	5%
Luxembourg	13%	35%
Estonie	13%	2%
Malte	12%	11%
Suisse	12%	17%
Croatie	12%	2%
Lettonie	11%	1%
Autriche	11%	9%
Espagne	11%	4%
Allemagne	10%	8%

Pays de résidence	Née à l'étranger	
	hors de l'UE	dans l'UE
Slovénie	10%	3%
Pays-Bas	10%	4%
Belgique	10%	8%
<b>FRANCE</b>	<b>9%</b>	<b>3%</b>
Norvège	9%	7%
Grèce	9%	3%
Roy-Uni	9%	5%
Chypre	8%	14%
Danemark	8%	4%
Portugal	8%	3%

Pays de résidence	Née à l'étranger	
	hors de l'UE	dans l'UE
Italie	7%	3%
Islande	5%	13%
Finlande	5%	2%
Irlande	5%	13%
Lituanie	5%	1%
R. tchèque	3%	2%
Hongrie	3%	4%
Roumanie	2%	1%
Bulgarie	2%	1%
Pologne	1%	1%
Slovaquie	1%	3%

# Une dynamique migratoire *a priori* favorable à l'intégration

Non pas une *intrusion massive* mais une *infiltration durable*

(F. Héran, *Le Temps des immigrés*, La République des idées / Seuil, 2007)

Liens de la population de la France avec l'immigration :

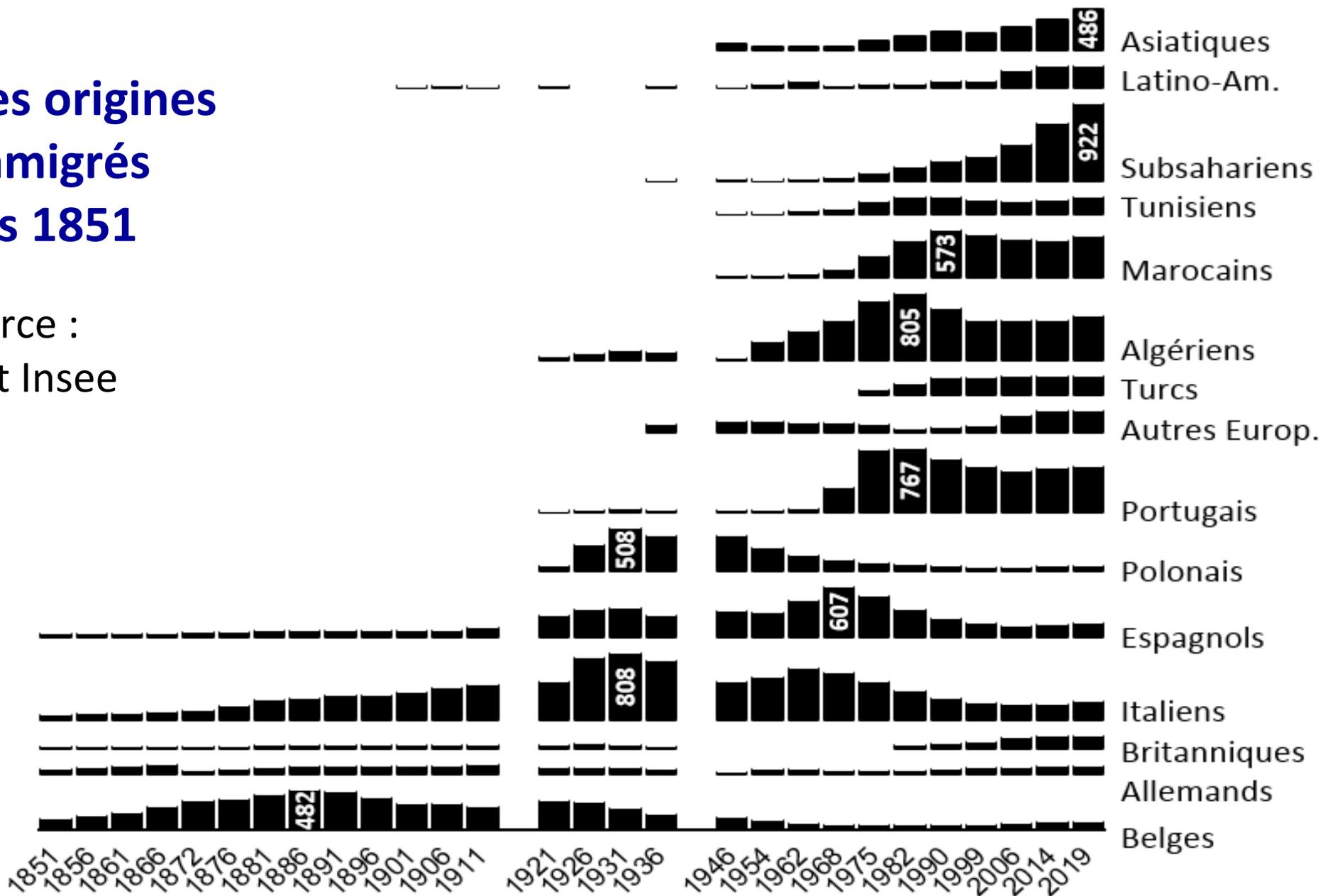
- Env. 11 % d'immigrés (1<sup>re</sup> génération)
- Env. 13 % d'enfants d'un ou deux immigrés (2<sup>e</sup> génération)
  - Somme des deux générations : 24 %
- Environ 31 % ont au moins un grand-parent immigré
  - Enquête TeO 2, 26 500 adultes interrogés en 2019-2020 par l'Insee et l'Ined (*Insee Première*, 5 juillet 2022)

Mais 5 % seulement des adultes de 18 à 60 ans sont issus de *quatre grands-parents immigrés*. Et 20 % seulement des adultes ayant un lien avec l'immigration maghrébine

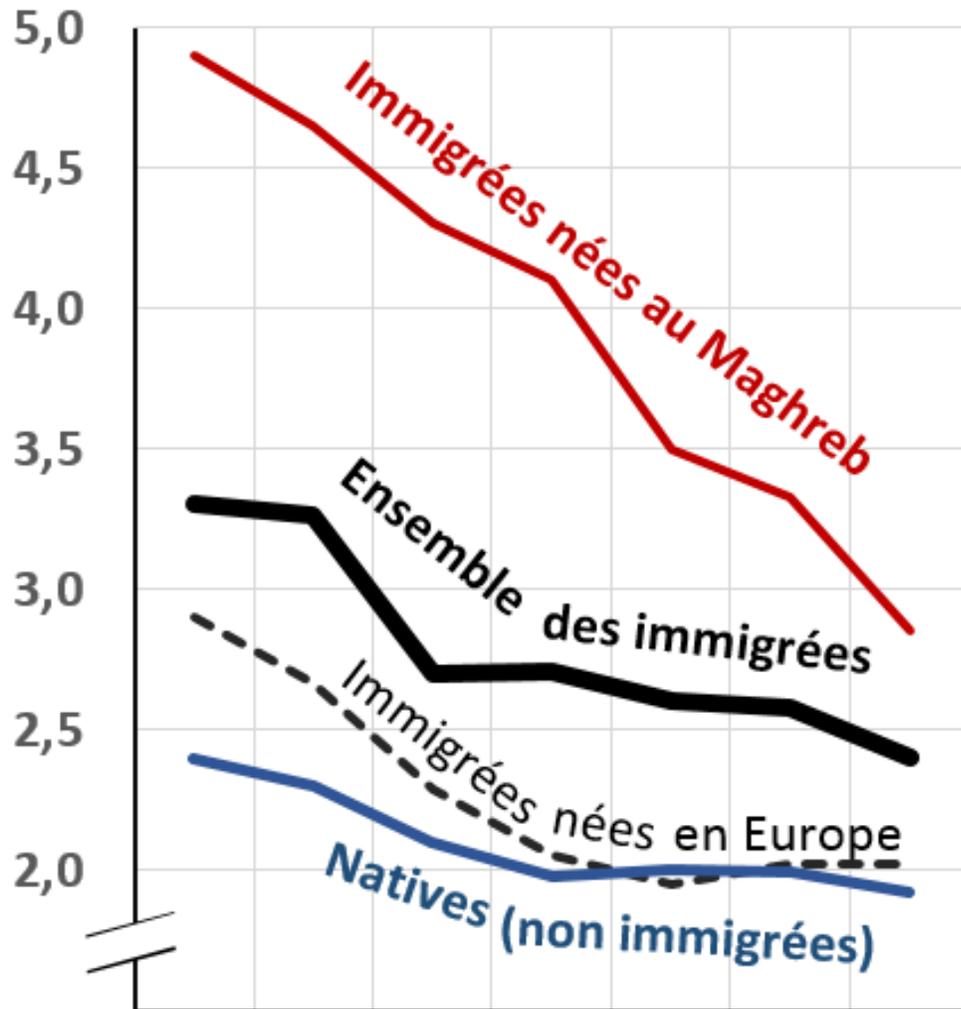
Explication : mariages mixtes (surtout aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations) et réduction de la fécondité d'une génération à l'autre

# Principales origines des immigrés depuis 1851

Source :  
SGF et Insee



Enfants par femme



## Une convergence rapide de la fécondité entre immigrées et natives

Source : Insee, enquêtes Famille

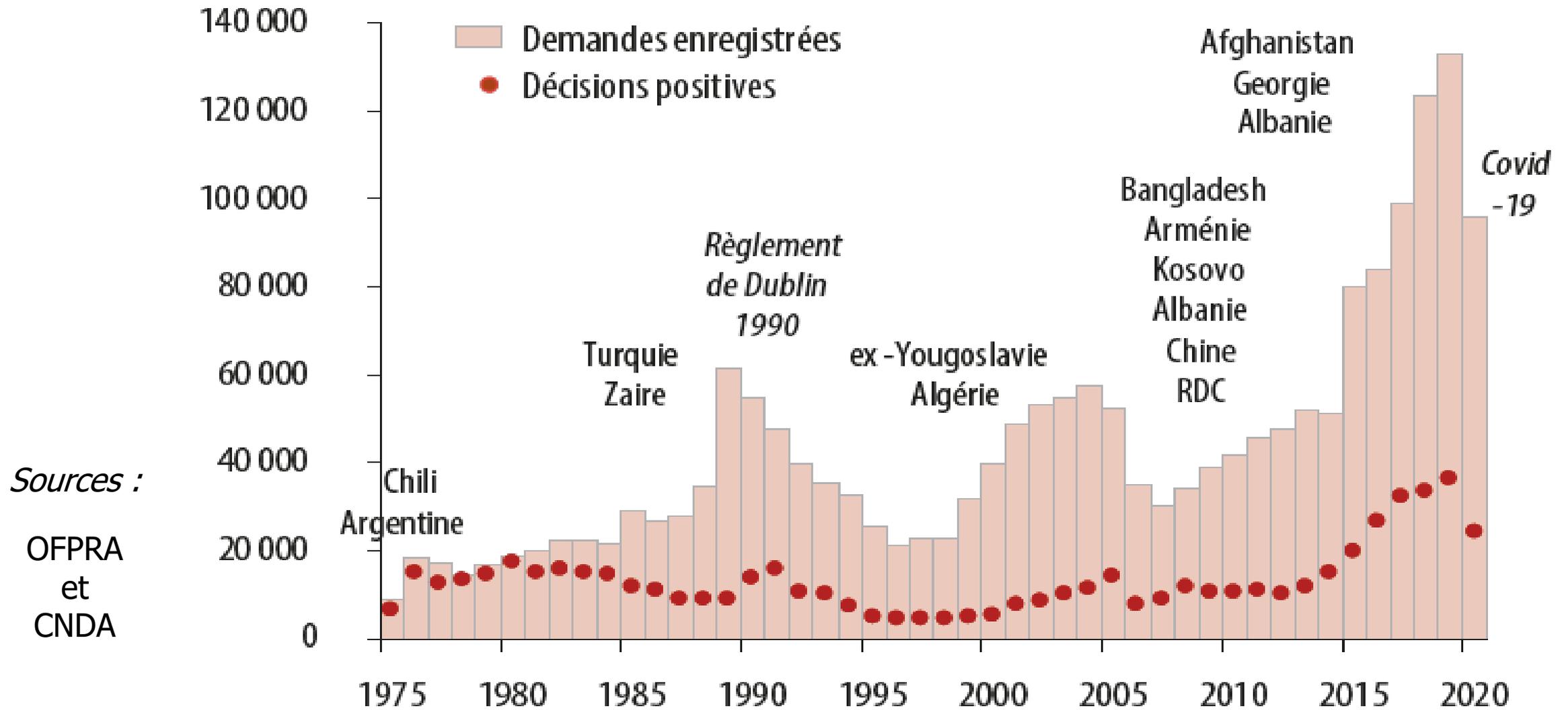
1931-35  
1936-40  
1941-45  
1946-50  
1951-55  
1956-60  
1961-65

Génération (années de naissance des femmes)

# **ACCUEIL DES EXILÉS**

**La France a-t-elle pris sa part ?**

# La demande d'asile en France, depuis 1975



Sources :

OFPRA  
et  
CNDA

# Déclaration du président Macron, le 24 février 2022

Au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, le président Macron prend la parole en sa qualité de président du Conseil de l'Union européenne :

- Chaque pays de l'Union, y compris la France, devra « **prendre sa part** » dans l'accueil des réfugiés ukrainiens
- « Nous le ferons en Européens, de manière coordonnée, responsable et solidaire ».

# Deux critères simples pour estimer la part de la France dans l'Union européenne

- ◆ 15 % de la population
- ◆ 16 % du PIB

## **Profession de foi solennelle du Premier ministre (Manuel Valls) devant l'Assemblée nationale le 16 septembre 2015**

« Cette crise migratoire – la plus forte, en Europe, depuis la Seconde guerre mondiale – met l'Union européenne face à une responsabilité historique. Elle exige également que la France soit à la hauteur de son rang, à la hauteur de son histoire (...) Il est de la vocation de la France d'accueillir celui ou celle qui est persécuté pour ses idées ou exposé à des risques pour son intégrité. Le Gouvernement français, quelles que soient les circonstances, ne remettra pas, ne remettra jamais en cause ce droit qui est son honneur et constitue une référence de liberté pour tous ceux qui, à travers le monde, subissent la violence ou l'oppression (...) Or plusieurs pays refusent cependant aujourd'hui de jouer le jeu : c'est – je le dis à la tribune de l'Assemblée nationale – inacceptable. Chacun doit prendre sa part de l'effort, en fonction, bien sûr, de ses capacités. »

Bilan de l'enregistrement des demandes d'asile  
et des relocalisations de 2014 à 2020 :  
la part prise respectivement par l'Allemagne et la France

***Cumul sur la période 2014-20200***

Nationalité		Syriens
Déplacés externes		6,8 M
dont % dans l'EEE		18 %
Demandes d'asile déposées dans l'EEE + relocali- sations	Nombre total	1 215 000
	dont ALLEMAGNE	645 420
	%	53,1 %
	dont FRANCE	36 860
	%	3,0 %

Bilan de l'enregistrement des demandes d'asile  
et des relocalisations de 2014 à 2020 :  
la part prise respectivement par l'Allemagne et la France

***Cumul sur la période 2014-20200***

Nationalité		Syriens	Irakiens
Déplacés externes		6,8 M	1,8 M
dont % dans l'EEE		18 %	22 %
Demandes d'asile déposées dans l'EEE + relocali- sations	Nombre total	1 215 000	400 100
	dont ALLEMAGNE	645 420	193 300
	%	53,1 %	48,3 %
	dont FRANCE	36 860	14 100
	%	3,0 %	3,5 %

Bilan de l'enregistrement des demandes d'asile  
et des relocalisations de 2014 à 2020 :  
la part prise respectivement par l'Allemagne et la France

***Cumul sur la période 2014-20200***

Nationalité		Syriens	Irakiens	Afghans
Déplacés externes		6,8 M	1,8 M	2,6 M
dont % dans l'EEE		18 %	22 %	23 %
Demandes d'asile déposées dans l'EEE + relocali- sations	Nombre total	1 215 000	400 100	588 900
	dont ALLEMAGNE	645 420	193 300	213 300
	%	53,1 %	48,3 %	36,2 %
	dont FRANCE	36 860	14 100	49 300
	%	3,0 %	3,5 %	8,4 %

Bilan de l'enregistrement des demandes d'asile  
et des relocalisations de 2014 à 2020 :  
la part prise respectivement par l'Allemagne et la France

***Cumul sur la période 2014-20200***

Nationalité		Syriens	Irakiens	Afghans	<b>SY + IR + AF</b>
Déplacés externes		6,8 M	1,8 M	2,6 M	10,2 M
dont % dans l'EEE		18 %	22 %	23 %	22 %
Demandes d'asile déposées dans l'EEE + relocali- sations	Nombre total	1 215 000	400 100	588 900	2 204 000
	dont ALLEMAGNE	645 420	193 300	213 300	1 052 020
	%	53,1 %	48,3 %	36,2 %	<b>47,7 %</b>
	dont FRANCE	36 860	14 100	49 300	100 260
	%	3,0 %	3,5 %	8,4 %	<b>4,5 %</b>

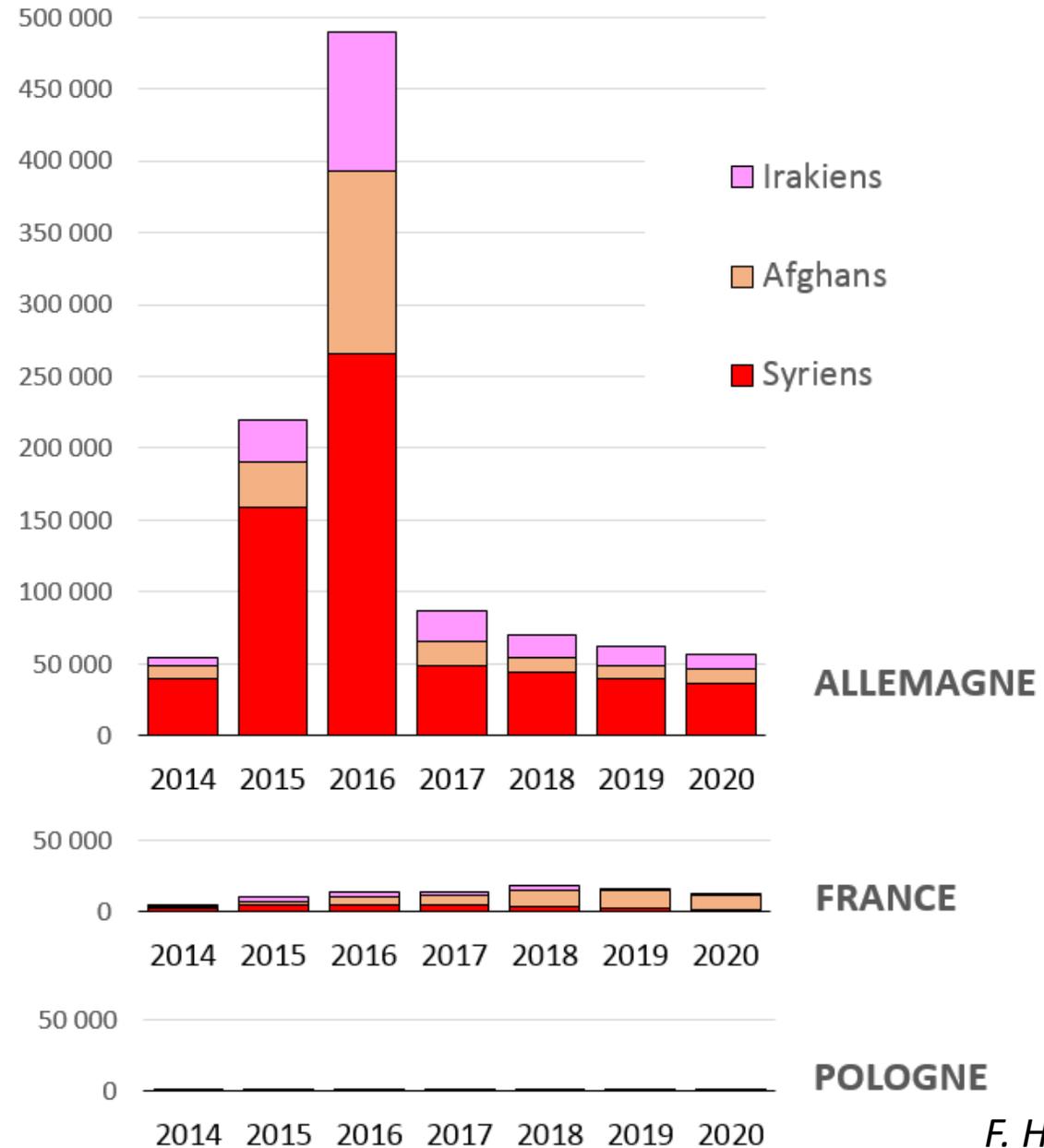
Bilan de l'enregistrement des demandes d'asile  
et des relocalisations de 2014 à 2020 :  
la part prise respectivement par l'Allemagne et la France

***Cumul sur la période 2014-20200***

Nationalité		Syriens	Irakiens	Afghans	<b>SY + IR + AF</b>	Ukrainiens
Déplacés externes		6,8 M	1,8 M	2,6 M	10,2 M	7,4 M
dont % dans l'EEE		18 %	22 %	23 %	22 %	34 %
Demandes d'asile déposées dans l'EEE + relocali- sations	Nombre total	1 215 000	400 100	588 900	2 204 000	2 550 000
	dont ALLEMAGNE	645 420	193 300	213 300	1 052 020	709 150
	%	53,1 %	48,3 %	36,2 %	<b>47,7 %</b>	<b>27,8 %</b>
	dont FRANCE	36 860	14 100	49 300	100 260	101 400
	%	3,0 %	3,5 %	8,4 %	<b>4,5 %</b>	<b>4,0 %</b>

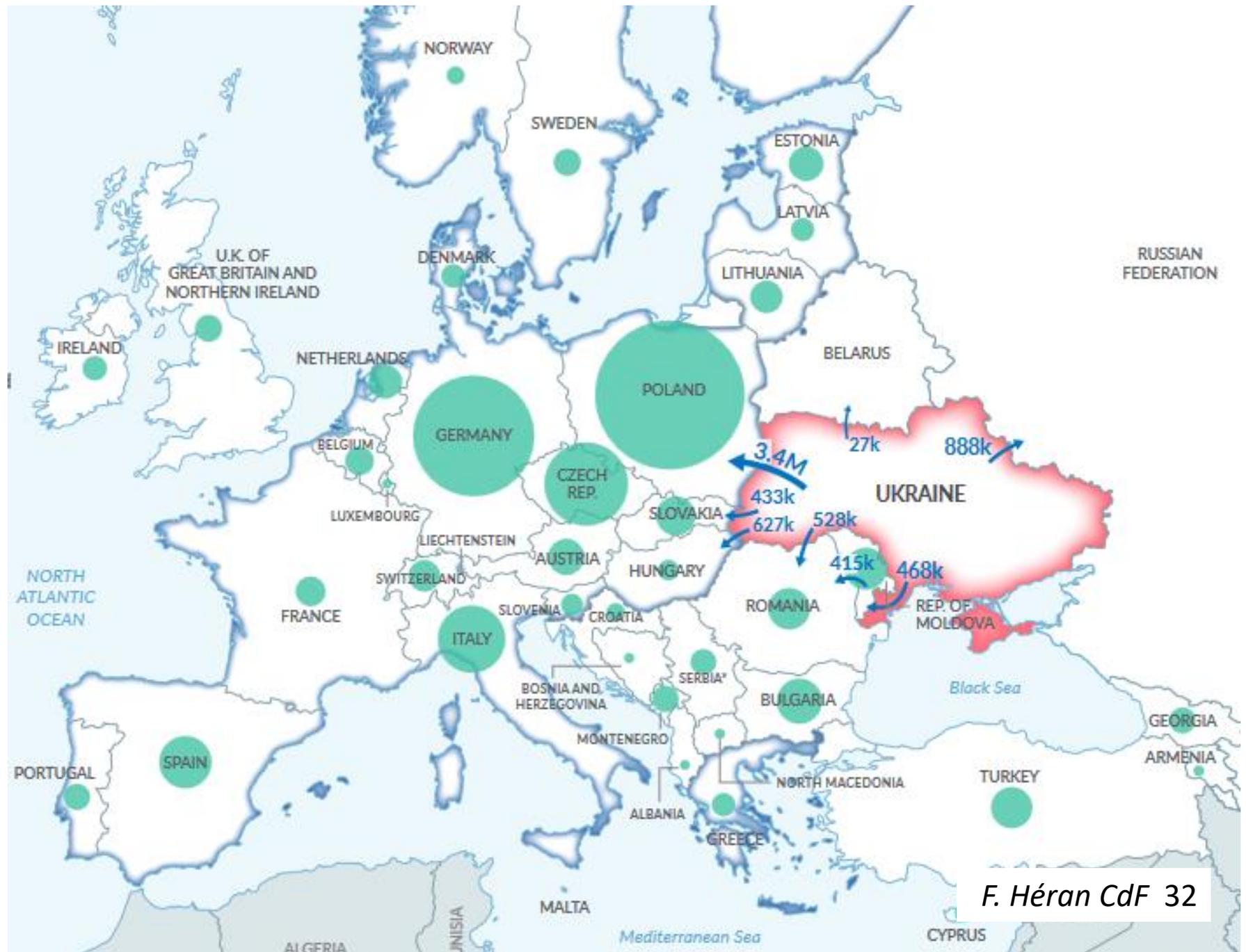
**Nombre de premiers  
demandeurs d'asile  
syriens, afghans, irakiens  
enregistrés en Allemagne,  
en France et en Pologne  
de 2014 à 2020**

**Chiffres absolus**  
**Source : Eurostat**



# Répartition des 6,4 M de réfugiés ukrainiens, estimés au 19 mai 2022

Source : HCR et  
gouvernements



## Accueil des Ukrainiens : la part des diasporas

- ◆ Si la France avait « pris sa part » de l'accueil des Ukrainiens en Europe, elle aurait dû accorder une protection temporaire à 360 000 Ukrainiens (14 % de 2,55 millions) et non pas à 100 000.
- ◆ Explication partielle : les préférences des exilés vont aux pays comptant déjà d'importantes colonies ukrainiennes en 2020
  - 500 000 en Pologne (*permis < 1 an*)
  - 235 000 en Italie
  - 163 000 en R. tchèque
  - 135 000 en Allemagne
  - 107 000 en Espagne
  - 29 000 au Portugal
  - 15 000 en France
  - 13 000 au Danemark
- ◆ Les diasporas ont « pris leur part » de l'accueil

## *Quid des demandes d'asile émanant d'autres pays ?*

- ◆ Depuis 2014, les demandes d'asile des Syriens / Irakiens / Afghans représentent seulement 16 % des demandes déposées en France
- ◆ En 2021, derrière l' Afghanistan, figurent (dans l'ordre) :
  - Côte d'ivoire, Bangladesh, Guinée, Turquie, Albanie, Géorgie, Pakistan, Nigéria, Comores.
  - Années antérieures : RDC, Somalie, Soudan et Soudan du Sud, Haïti...
- ◆ Sur ce périmètre, la France enregistre **18 %** des demandes d'asile déposées dans l'UE, soit + que son poids dans le PIB européen (**17 %**)
- ◆ Paradoxe : la France ne prend pas sa part dans l'enregistrement des demandes d'asile urgentes et « massives » du Moyen-Orient mais dans celui des demandes venant d'autres régions du monde.

## Réflexion sur les « capacités d'accueil »

- ◆ Proposition récurrente : vote annuel par le Parlement d'un niveau d'immigration « strictement ajusté aux capacités d'accueil de la France »
- ◆ Mais, si l'on appliquait ce principe, on *augmenterait* l'immigration
- ◆ Nécessité de distinguer :
  - Les capacités d'accueil **structurelles** : population du pays, PIB
    - Peut-être aussi superficie du pays, taux d'emploi
  - Les capacités d'accueil **politiquement construites** d'un pays :
    - législation
    - ressources humaines affectées au traitement des demandes
    - places d'hébergement, ADA
    - organisation du marché du travail
    - recours au contrôle externalisé des frontières, etc.

# L'impuissance de la politique migratoire : non pas le manque de volonté ou de moyens mais la démesure des objectifs

## Exemples d'objectifs politiques en décalage avec la réalité

- Réduire l'immigration «subie » au profit d'une immigration choisie »
- annoncer la « réduction drastique » de tel ou tel flux migratoire
- suspendre le regroupement familial
- inverser en France la courbe mondiale des migrations
- tenir le pays à l'écart des grands mouvements de réfugiés
- convaincre les nationaux de s'adonner au travail manuel (cf. Stoléru...)
- rabattre les États de droit de l'Europe sur le modèle illibéral de la Hongrie
- résilier les engagements internationaux qui lient les sociétés démocratiques
- faire croire que la France serait davantage la France sans l'immigration

En clair, un déni d'immigration